

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****21e séance**

De la séance ordinaire du

de la législature

Jeudi 26 juin 2014

2011 - 2016

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence	:	M. Pierre-Alain MEYSTRE , Président
Sont présents	:	41 Conseillères et Conseillers sur 58
Excusé(e)s		Mmes MORIER Ornella PERRIARD Marianne PERRIN Claudia URNER Caroline
		MM. DUBACH Marc FAYET Jean-Jacques FERAZZA Pier-Antonio MASPOLI Patrick MORIER François MOTTET Bernard PACHE Olivier PISANI Henri RACCIATTI Gabriel ROTA Daniel
Absent(e)s non excusé(e)s :		Mme PINGOUD Astrid
		MM. CAVARRETTA Salvatore NICOD Gabriel
Démission au 24 juin 2014		Mme. HAZBOUN Eileen
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

Il est 20h. tapantes lorsque **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** souhaite la bienvenue à chacune et chacun pour cette 4^e séance de l'année. Il salue en particulier **M. le Syndic Edgar SCHIESSER**, **Mme la Municipale Christine CANU** et **MM. les Municipaux Daniel CROT, Denis FAVRE** et **Luigi MANCINI**, ainsi que le fidèle public, clairsemé ce soir, et la presse.

« A l'aube des vacances et en plein Mondial, nous nous retrouvons pour cette séance de notre Conseil. Ici, heureusement, personne ne mord (allusion à un joueur qui en a mordu un autre) et les éliminations au premier tour sont rares ! »

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 41 conseillères et conseillers sur 58 sont présents Une Conseillère a donné sa démission le 24 juin 2014 avec effet immédiat (cf. point 3 ci-dessous). Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

Aucune modification de l'ordre du jour proposé dans la convocation du 11 juin 2014 n'est demandée. Il est par conséquent considéré comme accepté.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 22 mai 2014
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal No 41 / 2014
 - 5a) Comptes 2013
Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2013
 - 5b) Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2013
6. Election du Président du Conseil communal pour 2014-2015
7. Election du Vice-président du Conseil communal pour 2014-2015
8. Election des scrutateurs pour 2014-2015
9. Election des scrutateurs-suppléants pour 2014-2015
10. Nomination de la Commission de gestion 2014-2015
11. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
12. Propositions individuelles et divers

2. Procès-verbal de la séance du 22 mai 2014

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

M. le Municipal Luigi MANCINI demande qu'il soit ajouté, à la page 302, dernier paragraphe, intervention de M. le Conseiller Jean-Claude PISANI, le mot « Assurances » après « La Vaudoise », par souci de précision.

VOTE : le procès-verbal ainsi modifié est adopté à la majorité moins 1 abstention, avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications du Bureau (en annexe)

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE en donne lecture.

4. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture.

5. Préavis municipal No 41 / 2014

5a) - Comptes 2013

- Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2013

5b) - Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2013

5a) - Comptes 2013

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE annonce que, comme d'habitude, nous passerons en revue les pages jaunes, puis les pages blanches dicastère par dicastère. Le rapporteur de la Commission des finances lira son rapport secteur par secteur, chacun étant suivi d'une discussion dans l'assemblée. Etant donné que les membres du Conseil ont reçu personnellement le rapport dans les délais, il pourra, s'il le désire, passer sur les pages qu'il estime moins importantes.

M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER, président-rapporteur de la Commission des finances, prend place au pupitre et commence sa lecture.

- **Pages jaunes, 1 à 19**

Extraits des commentaires et conclusions de la Commission sur le résultat de l'exercice 2013 et les pages jaunes :

Les comptes 2013 présentent une marge brute d'autofinancement record pour notre commune de CHF 2'099'293, des attributions à des fonds de réserves pour CHF 874'000 et un léger bénéfice de CHF 178'035.10.

Nous nous réjouissons du bon résultat de l'année 2013. Selon notre analyse, ces bons résultats sont dus, une fois de plus et pour l'essentiel, à la perception de nouvelles taxes et aux impôts. Nous relevons également la part importante des recettes fiscales encaissées sur les années antérieures.

Selon notre opinion, la municipalité doit trouver d'autres pistes que des hausses d'impôts et des taxes pour financer le ménage communal.

La mise à niveau des infrastructures de la commune a obligé notre municipalité à réaliser d'importants investissements ces dernières années. Notre endettement, à la date du présent rapport, est déjà proche des CHF 24.5 millions alors que de très importants investissements liés au renouvellement et au développement de notre commune sont toujours devant nous.

Planification financière à long terme : depuis 5 ans au moins, votre commission des finances fait part de ses préoccupations concernant le financement des investissements prévus pour le renouvellement et le développement de notre commune. Cette année encore, nous avons soumis différentes questions restées sans réponse. Nous vous informons que nous avons été conviés à une séance sur ce sujet le 30 juin prochain. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier si important.

Tant que le financement n'est pas assuré, la Commission continuera à ne soutenir que les préavis municipaux considérés comme « prioritaires » dans le cadre d'un plafond d'endettement raisonnable.

DISCUSSION

La parole n'est pas demandée sur les pages jaunes.

- **Pages blanches, 21 à 86**

1. **Administration générale (p. 22 à 31)**
2. **Finances (p. 32 à 35)**
3. **Domaines et bâtiments (p. 36 à 43)**
4. **Travaux (p. 44 à 53)**
5. **Instruction publique et cultes (p. 54 à 65)**
6. **Police (p. 66 à 71)**
7. **Sécurité sociale (p. 72 à 73)**
8. **Services industriels (p. 74 à 79)**

DISCUSSION

Personne ne demande la parole sur les différents dicastères et les observations de la Commission des finances.

- **Pages vertes (87 à 97) : bilan au 31 décembre 2013**

La Commission des finances n'a pas de commentaire.

DISCUSSION

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI observe qu'il nous est dit que la marge d'autofinancement a couvert tous les investissements. C'est bien ! Toutefois, nous voyons que la dette continue à augmenter. Est-ce que l'on peut lui expliquer pourquoi la dette augmente alors que nous pouvons tout couvrir par la marge d'autofinancement ?

M. le Municipal Denis FAVRE demande de ne pas confondre les choses. Nous devons emprunter et nous endetter puisque, jusqu'à maintenant, la marge d'autofinancement ne permettait pas de couvrir cela. Elle va permettre de couvrir les amortissements. Par exemple, lorsque nous faisons un travail, nous l'amortirons sur 10 ans ou plus, raison pour laquelle la dette peut augmenter mais les amortissements obligatoires sont couverts par la marge d'autofinancement. Si elle peut couvrir un peu plus, elle diminue. D'ailleurs, si nous regardons dans l'analyse, la dette a diminué d'environ 1 million.

M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER ajoute que le poste « Emprunts à moyen et long termes » (page 89) passe de 13 à 15 millions et, si l'on regarde à la page 88, sous « disponibilités », on constate que l'on a passé de CHF 568'248 à CHF 3'148'821. Donc, si nous voulons faire la variation, il faut tenir compte de la trésorerie qui est en nette augmentation de plus de 2.5 millions en 2013 par rapport à 2012.

Si nous faisons le calcul, on voit qu'il y a 2.5 millions de plus de trésorerie et 2 millions de plus au niveau des emprunts. Par conséquent, face à ces chiffres, on voit que la situation s'est améliorée de 500'000.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI s'attendait à ces explications. Il voulait cependant montrer que malgré tout ça, on continue à devoir emprunter même si c'est clair qu'on a du cash, mais c'est au 31 décembre, un seul jour fixe ! Comme le préconise la Commission des finances, nous serons invités à n'accepter que les préavis « nécessaires », nous devons néanmoins aussi faire attention au total du plafond d'endettement parce qu'il ne va pas suffire. C'est à ce moment-là que nous devons savoir comment nous allons le couvrir.

- **Pages bleues (99 à 107) : tableau des investissements 2013**

PAS DE DISCUSSION

M. Daniel DUPASQUIER termine sa lecture par les conclusions du préavis que les commissaires ont acceptées à l'unanimité.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE remercie M. le rapporteur et ouvre la discussion générale.

DISCUSSION GENERALE

Personne ne désire s'exprimer

Après relecture des conclusions du préavis, il est passé au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis municipal No 41-2014 adopté en séance de Municipalité du 28 avril 2014,
- Oûi le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'approuver les comptes communaux 2013 tels que présentés ;
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

VOTE SUR LES COMPTES 2013 : ils sont acceptés à l'unanimité.

M. le Municipal Denis FAVRE remercie l'assemblée de sa confiance, ainsi que la Commission des finances qui a fourni un rapport très fouillé. Elle a très bien expliqué les comptes qui n'en sont que plus

compréhensibles. Il tient aussi à exprimer sa gratitude à Mme la boursière qui, tout au long de l'année, effectue un travail qui permet de présenter les comptes de manière claire afin que chacun puisse voter en son âme et conscience.

5b - Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2013

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE s'exprime :

« L'année dernière, je m'étais plaint du non-respect du règlement par la Commission de gestion, voire un peu aussi par la Municipalité.

Cette année, rien à dire, la Municipalité a transmis ses rapports largement dans les délais, les documents de la Commission de gestion ont été remis à la Municipalité aussi dans les délais et vous avez tous reçu les divers documents également dans les temps, avec les réponses de la Municipalité.

Merci aux commissaires et à la Municipalité d'avoir respecté ce qui avait été dit en juin de l'année passée.

Comme le permet notre règlement, **M. le Conseiller Michel JUNOD**, président-rapporteur de la Commission de gestion, peut lire la totalité ou partiellement son rapport, seules les conclusions doivent être obligatoirement lues ».

Il passe la parole à **M. JUNOD** qui prend place devant l'assemblée et déclare qu'il va faire grâce de la lecture des 23 pages du rapport, à plus forte raison qu'il s'agit beaucoup de questions-réponses. De plus, la Commission ayant fait un effort gigantesque pour respecter les délais, chacun a certainement eu tout le temps de lire le rapport.

Il propose néanmoins d'en lire la première page et divers extraits par souci de compréhension de la discussion qui pourra suivre :

Page 1 :

La Commission de gestion, composée de **Mme et MM. Nadia PISANI BEN NSIR, Blaise JAUNIN, Philippe THUILLARD, Jean-Claude PROGIN et Michel JUNOD**, président, s'est réunie à 13 reprises. Plusieurs séances ont eu lieu en présence de représentants de la Municipalité, dont une, particulière, consacrée aux traditionnelles questions sur le rapport de gestion 2013 de notre pouvoir exécutif. Nous remercions les membres de la Municipalité qui ont participé à ces séances pour leurs réponses et leurs éclaircissements.

L'étude des sujets suivants a été décidée :

1. Taxes sur les surfaces imperméables	pages	2 à	4
2. Visite d'un appartement communal et locaux communaux		5 à	7
3. Visite et étude de la voirie		8 à	11
4. Rapports de gestion 2011 et 2012		12 à	17
5. Examen du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2013		18 à	21
6. Séance de conciliation avec le Préfet	page		22
7. Conclusion			23

Notons que les points 2 et 3 ont dû être retardés en raison de l'absence du chef de la voirie, de l'hiver et de quelques divergences d'interprétation quant à la légalité d'une visite d'appartement et des questions posées, divergences ayant nécessité des courriers au Préfet et finalement une séance de conciliation organisée par ce dernier avec la participation du Syndic et du Président de la commission.

Nous remercions M. le Préfet Terribilini pour sa disponibilité qui a permis un éclaircissement sur le rôle de la Commission de gestion au vu du nouveau règlement sur les Communes et les devoirs de la Municipalité envers cette commission.

Extraits lus, par sujet :**➤ Sujet 1 – Surfaces imperméables****Point 4 - Sur quel type de plan ont été réalisés les calculs et quel programme a été utilisé ?**

Les calculs ont été réalisés sur les vues satellites du site « Geoplanet » qui est le guichet cartographique cantonal établi par le registre foncier.

Point 5 - Qui a effectué les calculs ?

Les calculs ont été réalisés par une personne externe, Mlle Gigon, fille de Mme Pralong, sous la supervision du bureau technique.

Observation

La Commission relève que l'outil utilisé pour les calculs et la compétence de la personne qui les effectue peuvent avoir une influence certaine sur le résultat du calcul. La Commission s'étonne que les calculs n'aient pas été directement réalisés par le bureau technique, comme objet de sa compétence, en tous les cas pour la première fois.

Point 8 - Dans les copropriétés, comment s'est faite la répartition ?

La Municipalité nous informe que le calcul est réalisé sur la surface totale de la copropriété. Celui-ci est transmis à l'administrateur qui se chargera de répartir les sommes en fonction des millièmes.

Observation

S'agissant des copropriétés, certains membres de la Commission qui sont eux-mêmes copropriétaires, ont pu observer une méconnaissance des responsables face au règlement de ces entités, et des méthodes de traitement différentes entre elles.

Point 10 - A qui s'adresser en cas de recours ?

Pour l'instant, les décisions de taxations n'ont pas été transmises. Elles le seront probablement courant décembre 2013 par l'intermédiaire des factures de Romande Energie. Les voies de recours devront être indiquées sur la facture, à savoir la Cour de droit administratif et public du tribunal cantonal en cas de contestation de la méthode de calcul et la commission communale de recours en matière d'impôts pour la taxation.

Observation

La Municipalité devrait envoyer à chaque propriétaire la surface calculée définitive et le coût en indiquant les voies de recours. En effet, les factures de Romande Energie ne sont pas claires et n'indiquent pas ces dernières.

Point 12 - Récupération des eaux

La Municipalité nous informe qu'un propriétaire qui récupère lui-même une partie des eaux de pluie, peut bénéficier d'une diminution allant jusqu'à un maximum de 50% de la surface habitable.

Observation

La Commission relève que les méthodes de récupération des eaux de pluie devraient être clarifiées.

➤ **Sujet 2 – Locaux communaux**

Point 1 - Visite de l'appartement situé au chemin de l'Orio

Le 7 février 2014, après autorisation du locataire, la Commission de Gestion, composée à cette occasion de M.M. Michel Junod, Président, Blaise Jaunin, Jean-Claude Progin et Philippe Thuillard, Mme Nadia Pisani Ben Nsir étant excusée, a visité cet appartement en présence de M.Luigi Mancini, Municipal, qui a aimablement répondu à nos questions.

Cet appartement spacieux a été entièrement refait en 2013 et bénéficie de 2 étages et d'une grande surface au sous- sol. Nous avons pu constater qu'il est aménagé de façon moderne, sauf au niveau de l'agencement de la cuisine. L'eau chaude est produite par énergie solaire, avec une installation qui paraît peu conforme. Les fenêtres sont bien isolées, notamment contre le bruit qui est un inconvénient de cet appartement, fenêtres ouvertes.

Observation

Lors de la visite de l'appartement du ch. de l'Orio, la Commission a appris que la pose des panneaux solaires n'a pas été contrôlée par le personnel compétent de la Commune, ce qui n'est pas acceptable vu le bricolage constaté et le coût conséquent de l'installation.

La Commission observe que les baux à loyer actuels manquent de précision (pas de taux hypothécaire et forfait au niveau des charges) mais relève que la Municipalité a conscience de ce fait et va faire le nécessaire pour une réadaptation.

Point 2 – Existe-t-il un tableau des plan d'entretien et de rénovation planifiés et des coûts engendrés avec un fond de rénovation ?

Un crédit cadre a été présenté au Conseil Communal et accepté (Préavis Municipal no 26/2013). La Municipalité suggère de nous référer au tableau concernant la planification des travaux en page 20 du préavis précité.

Pour l'entretien courant, les montants nécessaires figurent dans le budget de chaque année.

Observation

La Commune a renoncé à la création d'un fond de rénovation bien que cela soit permis par la loi sur la comptabilité des Communes. En effet, elle estime plus honnête face au Conseil Communal de présenter un préavis en cas de nécessité.

Point 4 - Est-ce que tous les locataires sont employés communaux ? Si non pour quelles raisons ? les loyers sont-ils différents ?

La Municipalité nous donne les informations suivantes :

- Prazqueron : 2 locataires employés communaux
- Rosset : 3 locataires dont deux employés. Le locataire non employé communal doit trouver un nouvel appartement dans les deux ou trois ans.
- L'Orio : 1 locataire qui est employé communal.

Pour les appartements de fonction, la Municipalité admet un léger rabais pour encourager l'employé à loger à proximité (voir par exemple).

A noter, que les employés ne sont pas toujours intéressés à occuper un appartement communal.

Observation

La Commission a pris bonne note d'un arrangement entre la Municipalité et les locataires qui ne sont pas employés communaux. Ceux-ci s'étant engagés à libérer les appartements d'ici la fin de la formation de leurs enfants.

La Commission note qu'une des locataires a été engagée dernièrement comme surveillante des repas de midi ce qui a régularisé sa situation.

Point 8 - Laiterie : utilisation en 2013, par qui et selon quelles conditions ? Réglementation du parking ?

La laiterie a été mise gracieusement à disposition de l'Association AXECIBLE.

Selon la limite de parcelle, un seul véhicule peut stationner devant la laiterie. Notre assistant de police veille à ce que les conducteurs se parquent correctement à proximité.

Observation

La Commission relève que souvent le stationnement devant l'ancienne laiterie n'est pas respecté.

Point 9 - Rosset : Combien de locataires en 2013, loyers des appartements, charges. Nombres de places par locataire avec localisation.

Les appartements sont occupés par trois locataires. Trois places sont disponibles. Les places ne sont pas définies.

Observation

La Commission constate que de manière récurrente, il y a plus que trois véhicules qui stationnent dans la cour de l'école. Que se passerait-il si un enfant endommageait un véhicule ?

➤ **Sujet no. 3 – Examen de la voirie**

La Commission de Gestion in corpore a visité le local de la voirie le 25 mars 2014 à 16h00 en présence du Municipal responsable, M. Denis Favre et du Syndic M. Edgar Schiesser. Il nous a été présenté à cette occasion le personnel de la Voirie, sauf M. Barraud absent pour cause de maladie.

Nous avons posé les questions ci-dessous à la Municipalité.

Point 1 - Etat détaillé du personnel et taux d'occupation ?

Nom et Prénom	Qualification	Taux d'activité
Barraud Michel	Chef d'équipe	100 %
Bernaschina David	Ouvrier communal	100%
Botré Cédric	Ouvrier communal	100%
Chevalley Sébastien	Ouvrier spécialisé	100%
Donnet Gérald	Ouvrier communal	40%
Pahud Blaise	Jardinier paysagiste	100%
Salhi Mohamed	Employé communal	30%
Panchaud Sandrine	Apprentie	100%
De Oliveira Alexandre	Surnuméraire dès le 18.11.13	100%

Observation

L'apprentie est indiquée à 100%, en taux d'occupation, mais son temps de travail réel correspond à 80% puisqu'elle suit les cours professionnels 1 jour par semaine.

Point 3 - Inventaire des véhicules et des machines ?

La Municipalité nous a fourni un inventaire réalisé en avril 2014 qui indique la valeur vénale des biens et ne tient pas compte de la dépréciation usuelle. Cet inventaire n'est pas utilisé pour les comptes de la Commune.

Observation

La Commission constate que l'inventaire fourni présente des montants à la valeur vénale et donc non représentatifs de la valeur actuelle. Pour exemple, le tracteur John Deer, acheté en 2008 CHF 79'760.-, figure à l'inventaire au 31.12.2013 pour la même valeur. A noter au surplus, que figurent dans l'inventaire des machines et de l'outillage achetés avant 1988.

Point 5 - Tableau des plans d'entretiens des locaux (fond de rénovation) pour 2013.

Il n'existe pas de fond de rénovation mais un crédit cadre a été accordé à la Municipalité (Préavis 26-2013). Les rénovations sont faites en fonction des urgences et en cas de dépassement des coûts de CHF 50'000.-, un préavis est présenté au Conseil Communal.

Observation

La Commission relève qu'aucun plan d'entretien des véhicules n'existe à ce jour, ce qui à notre sens, ne permet pas une gestion planifiée des coûts.

Point 7 - Organigramme des postes de la voirie en 2013

Il n'existe pas d'organigramme à proprement parler mais la Municipalité nous confirme le statut de M. Barraud en tant que chef d'équipe, avec M. Bernaschina comme remplaçant.

Observation

Par rapport à l'organigramme et au cahier des charges, nous émettons les mêmes observations que la réponse donnée sur les rapports des commissions 2011-2012 (page 17 du rapport qui sera lue ultérieurement).

Point 8 - Qui est responsable de la sécurité au travail en 2013 ?

La Municipalité nous a remis un document édité par la SUVA sur les vêtements de signalisation pour les personnes travaillant sur la voie publique « Visibilité = Sécurité ». M. Barraud est responsable de la sécurité, en son absence, M. Bernaschina. Les employés bénéficient de vêtements dont les surfaces du matériau réfléchissant sont supérieures à celles préconisées par la SUVA. C'est la classe 2 qui est utilisée par la Commune (adapté à la lumière du jour).

Observation

La Commission constate que l'appréciation sur la sécurité au travail de la Municipalité ne correspond pas aux directives actuelles de la SUVA. En effet, lors de notre visite à la voirie, nous avons constaté que les employés ne sont pas tous équipés d'habits conformes, qu'un employé fume à proximité des produits inflammables. D'autre part, lors de travaux extérieurs, le port des protège-ouïes avec radio incorporée, est fortement déconseillé sur la voie publique par la SUVA et notamment, à proximité des écoles.

Point 9 – Liste des tâches de la voirie en 2013 et fiche de rapport par genre de travaux ?

La Municipalité nous a remis une ébauche de tableau basée sur une liste des tâches avec une estimation des heures annuelles. Ce tableau devrait être actualisé à l'aide de la timbreuse et d'un journal des tâches détaillé qui devra être complété par des heures.

Observation

Concernant la liste des tâches et le temps consacré à ces dernières, la Commission relève que certaines paraissent surévaluées, pour exemple, la pose et l'entretien des piquets de bord de route annuellement annoncés à 150 heures, qui portent la mise en place, la dépose et l'entretien par pièce à 12 minutes.

Point 11 - Quelle est la distance en kilomètre des chemins communaux pour 2013 ?

18 km, calculés à l'aide de « Geoplanet »

Observation

Par rapport aux chemins communaux, la Commission de gestion a comparé sur plan la commune de Bussigny et de Romanel. Nous sommes étonnés des 18 km indiqués par la Municipalité, Bussigny a une superficie de 4.82km² contre 2.88 pour Romanel et annonce 25 km de routes communales.

Pour conclure, la Commission de Gestion s'est prêtée à l'exercice suivant :

Le total des heures en fonction du nombre d'employés et du taux d'activité réel devrait se monter à 12'675 heures pour l'année 2013. Or, les informations transmises par la Municipalité montrent un temps réel de 11'404 soit un différentiel de 1'271 heures. Ceci représente 31 semaines de travail, autrement dit on peut considérer que chaque employé a manqué 4 semaines de travail en 2013. Si l'on tient compte de l'arrêt de travail du responsable de la voirie, il reste tout de même 23 semaines de travail manquantes qui restent inexpliquées. La commission n'est donc pas à ce stade en position de justifier la demande de la Municipalité pour l'augmentation du taux d'activité en 2013. La Commission suggère de revoir le point des heures de travail en 2014 pour avoir une vision sur deux ans.

➤ Sujet No 4 : Remarques de la Commission de gestion 2011 et 2012

Observation (En référence à la page 17 évoquée ci-dessus sous point 7)

La Commission regrette que la Municipalité ne veuille pas entrer en matière rapidement sur une organisation plus professionnelle du personnel communal (cahier des charges, liste des tâches avec pourcentage, ou encore entretien de satisfaction) prétextant un nombre restreint de personnel. La Commission estime qu'au vu de la future expansion de la commune, il faut anticiper les outils de gestion du personnel qui sera de facto plus important dans les prochaines années.

➤ Sujet No 5 : Examen du rapport de Gestion de la Municipalité

La Commission de gestion in corpore s'est réunie le 14 mai 2014 en présence de la Municipalité représentée par Mme Christine Canu, M.M. Edgard Schiesser, Syndic et M. Denis Favre, Municipal pour étudier le rapport de gestion pour l'exercice 2013.

Pour l'organigramme général, la Commission remercie la Municipalité d'avoir au moins indiqué les pourcentages de travail à temps partiel et les chefs de service comme demandé à plusieurs reprises par la Commission de Gestion.

➤ Sujet No 6 : Séance de conciliation avec le préfet

En raison d'un désaccord entre la Municipalité sur les compétences de la Commission de Gestion et les pièces à soumettre à l'examen de la Commission lors de l'étude des locaux communaux, l'article 40c,

alinéa 3, de la Loi sur les Communes a été appliqué. Une séance de conciliation réunissant le syndic, M. Edgard Schiesser, le président de la Commission, M. Michel Junod et le Préfet du district de Lausanne, M. Serge Terribilini, a été organisée. Cette conciliation a eu lieu à la Préfecture dans un esprit serein et constructif et a abouti.

M. le Préfet, à cette occasion, a rappelé les compétences de la Commission de Gestion, insistant sur le fait que la Commission étudie un fait de l'année précédente et qu'elle ne peut pas sortir de ce cadre.

Contrairement au niveau cantonal, la Commission n'a pas un rôle de surveillance. C'est le Canton, par l'intermédiaire du Préfet, qui exerce ce rôle. Il a rappelé, aussi, les devoirs de la Municipalité qui doit remettre toutes pièces demandées par la Commission, pour autant qu'elles concernent l'année étudiée. Ces documents peuvent être des photocopies ou des documents originaux. Il a rendu attentif la Municipalité et la Commission au danger de la cogestion qui n'est pas autorisée en vertu de la séparation des pouvoirs.

Observation

Le Bureau du Conseil, en accord avec la Municipalité, devrait organiser, au début de la Législature, une séance expliquant les droits et compétences des conseillers et des commissions avec l'aide du Préfet et du service juridique du canton.

Conclusion

Au terme de notre rapport, nous désirons remercier les membres de la Municipalité pour leur collaboration et les réponses à nos questions.

Nous regrettons certaines tensions et difficultés qui ont rendus parfois difficile le travail de la Commission. La médiation du Préfet a été très utile pour la Commission et la Municipalité. Toutefois, nous encourageons la Municipalité à être plus à l'écoute, moins méfiante et plus transparente dans sa communication envers la Commission mais aussi envers le Conseil Communal.

Comme il nous a été souvent répété, nous sommes tous liés au secret de fonction, Municipaux, Conseillers et Commissaires, ceci devrait donc permettre un meilleur échange d'informations qui permettra de maintenir une bonne sérénité des débats, notamment dans les sujets chauds ou qui fâchent pour cette fin de législature pour le bien de notre population.

Nous remercions le personnel communal ainsi que les auxiliaires qui collaborent au bon fonctionnement des différents services pour le bien de notre Commune.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE remercie **M. le Conseiller Michel JUNOD** de sa lecture et annonce qu'il ouvre d'abord une discussion générale puis nous traiterons les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion.

DISCUSSION GENERALE

M. le Municipal Denis FAVRE désire apporter une précision concernant le chapitre 2, page 18 du rapport de la Commission qui se réfère lui-même à la page 13 du rapport de gestion 2013 de la Municipalité. La Commission pose la question : « L'augmentation des arriérés des contribuables est préoccupante, que compte faire la Municipalité ? » et présente l'explication suivante : «...Concernant l'impôt foncier, la Municipalité nous dit que la Commission composée de M. Yves Bourgeois, adjoint du conservateur du Registre foncier, de M. Maurice Calame, architecte, et de M. Denis Favre, Municipal des finances, se réunit deux fois par année et qu'un contribuable n'a probablement pas été taxé. »

M. le Municipal informe que ce n'est pas tout à fait exact car, si un contribuable n'a pas été taxé, il ne peut pas figurer dans les arriérés. Il est question d'un ou plusieurs contribuables qui ont été taxés à fin 2013 et qui paieront certainement en 2014. Ils apparaissent ainsi dans les arriérés et il ne s'agit donc pas d'un contribuable non taxé. Il y a eu certainement un peu d'incompréhension de part et d'autre lors de la discussion sur ce point.

DISCUSSION SUR LES REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION

Pour rappel, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** avise que si la discussion n'est pas demandée, la réponse municipale est considérée comme acceptée, à moins qu'il y ait forte contestation qui provoquerait, le cas échéant, un vote de la part du Conseil. Il faut encore relever que l'observation de la commission de gestion ne peut pas être modifiée.

Nous prendrons uniquement les observations avec réponse de la Municipalité, en considérant que celles auxquelles elle n'a pas répondu sont acceptées.

❖ **Page 1**

✓ **Points 4 et 5** **Pas de discussion**

✓ **Point 8**

Commission de gestion

Dans les copropriétés, comment s'est faite la répartition ?

S'agissant des copropriétés, certains membres de la Commission qui sont eux-mêmes copropriétaires ont pu observer une méconnaissance des responsables face au règlement de ces entités et des méthodes de traitement différentes entre elles.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité connaissant parfaitement le fonctionnement d'une PPE, l'envoi du courrier indiquant la surface en relation avec la taxe a été adressé à l'administrateur. La répartition des surfaces étant du domaine privé, il revient aux membres de la PPE de nous l'indiquer.

M. le Conseiller Michel JUNOD relève que la Commission ne doute pas que la Municipalité connaît très bien le fonctionnement d'une PPE mais il faut quand même juste noter que tous les règlements ne sont pas les mêmes et que chaque propriété a un règlement bien particulier. La Municipalité ne connaît par conséquent peut-être pas tous les règlements des PPE de la Commune.

❖ **Pages 2, 3 et 4** **Pas de discussion**

❖ **Page 5 (concernant l'organigramme des postes de la voirie en 2013)**

Commission de gestion

Pour conclure, la Commission de gestion s'est prêtée à l'exercice suivant :

Le total des heures en fonction du nombre d'employés et du taux d'activité réel devrait se monter à 12'675 heures pour l'année 2013. Or, les informations transmises par la Municipalité montrent un temps réel de 11'404, soit un différentiel de 1'271 heures. Ceci représente 31 semaines de travail ; autrement dit, on peut considérer que chaque employé a manqué 4 semaines de travail en 2013. Si l'on tient compte de l'arrêt de travail du responsable de la voirie, il reste tout de même 23 semaines de travail manquantes qui restent inexpliquées.

La Commission n'est donc pas, à ce stade, en position de justifier la demande de la Municipalité pour l'augmentation du taux d'activité en 2013. La Commission suggère de revoir le point des heures de travail en 2014 pour avoir une vision sur deux ans.

Réponse de la Municipalité

Conclusion : si l'on reprend le calcul de la Commission de gestion, 31 semaines d'absence sont à expliquer : 4 semaines d'absence par employé, soit 24 semaines (Pour info, le Règlement prévoit 5

semaines de vacances au minimum pour tous les employés de l'Administration communale), si l'on ajoute les 5 semaines d'absence du chef de la voirie, le total des semaines serait de 29 semaines.

La demande d'augmentation du taux d'activité de la voirie demandée par la Municipalité concerne 2014 et non 2013, ce qui a été accepté par le Conseil communal lors du budget 2014.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI demande, afin de s'assurer d'avoir bien compris, si c'est bien juste que les 12'675 heures calculées par la Commission de gestion ne tiennent pas compte du fait que les employés ont 4 semaines de vacances ?

M. le Conseiller Michel JUNOD lui répond que, justement, elles en tiennent compte. Il demande s'il est possible de consulter le tableau Excel qui a été fait afin de calculer ce chiffre de manière précise.

M. le Municipal Denis FAVRE explique que la Municipalité a effectivement établi avec le chef de la voirie, en 2013, la liste des tâches que cette dernière est appelée à effectuer durant l'année. Le temps nécessaire à leur accomplissement a aussi été fixé, selon l'expérience acquise. Ce document a été transmis à la Commission afin de présenter la manière dont la Municipalité voyait les choses.

Il s'agissait d'une première estimation qui a été suivie par un nouveau document où toutes les heures de 2014 sont consignées afin d'avoir une statistique basée sur des temps réels. La Commission a consulté ces heures du premier document qu'elle a considérées comme des heures faites alors qu'en réalité il s'agit des heures qui seraient nécessaires ou estimées pour réaliser ces tâches.

Lorsque la Commission parle des 31 semaines de différence qui seraient à donner et considère que chaque employé a 4 heures, cela fait 6 employés à 4h. = 24 heures + les 6 à 7 semaines d'absence pour maladie du chef de la voirie, nous approchons les 30 semaines. M. le Municipal a donné cette réponse de la page 5 mais admet n'avoir pas bien compris le calcul de la Commission.

Concernant l'augmentation du taux d'activité, il rappelle qu'elle a été demandée sur le budget 2014 et que le Conseil l'a acceptée. Là encore, il ne comprend pas bien toute la remarque.

Il ajoute encore que, puisque maintenant les employés timbrent, il a regardé avec Mme la boursière et établi le tableau avec les chiffres réels suivants :

Temps réels du personnel de la voirie en 2013

	Heures dues	Présences + jours fériés	Vacances	Mal. + accid.	Abs. div.	Heures suppl. Récup.HS
1 ^{er} employé	2'166	1'538	264	254	76	34
2 ^e employé	2'166	1'594	199	322	9	42
3 ^e employé	866	810	96	2	8	- 50
4 ^e employé	2'166	1'885	198	39	0	44
5 ^e employé	2'166	1'522	180	112	354	- 2
6 ^e employé	2'166	1'463	215	459	0	29
7 ^e employé	921	746	83	16	2	74
8 ^e employé	2'166	1'846	208	1	49	62
	14'783	11'404	1'443	1'205	498	233

Il répète que ce sont bien là les heures réelles et que si l'on veut comparer des heures réelles avec des estimations, c'est toujours difficile !

M. le Conseiller Blaise JAUNIN fait remarquer à M. le Municipal qu'il a compris, en tout cas à titre personnel mais peut-être pas forcément toute la Commission, que les 11'404 heures étaient effectivement les heures timbrées, d'où la question des commissaires.

M. le Conseiller Michel JUNOD observe que tout ce qui vient d'être dit illustre bien les difficultés qu'il y a à obtenir certains chiffres. La Commission de gestion travaille sur les éléments que lui fournit la Municipalité. Elle n'interprète pas du tout les chiffres. On lui a donné les chiffres, elle a fait ses calculs et a constaté qu'il y avait des divergences. On ne peut pas lui reprocher de mal interpréter les chiffres !

Il répond par l'affirmative à la question du Président qui lui demande s'il désire que le Conseil se prononce sur la réponse municipale à cette observation. Ce sera fait avant le vote final.

❖ Page 5 concernant le sujet No 4 : Remarques de la Commission de gestion 2011 et 2012

Commission de gestion

La Commission regrette que la Municipalité ne veuille pas entrer en matière rapidement sur une organisation plus professionnelle du personnel communal (cahier des charges, liste des tâches avec pourcentage, ou encore entretien de satisfaction), prétextant un nombre restreint de personnel. La Commission estime qu'au vu de la future expansion de la commune, il faut anticiper les outils de gestion du personnel qui sera de facto plus important dans les prochaines années.

Réponse de la Municipalité

Tout en rappelant que la plupart des documents mentionnés existent et ont été soumis à la Commission, elle fait remarquer encore que le nombre restreint d'ETP à disposition ne permet pas une organisation pouvant être qualifiée de plus professionnelle. Cette organisation est actuellement « dispatchée » entre le secrétariat municipal, la bourse, le Syndic et les Conseillers municipaux. Avec l'appui de la Commission de gestion, la Municipalité reviendra sur le sujet dans le cadre de l'un des prochains budgets annuels.

M. le Conseiller Pierre PACHE s'exprime à titre personnel, sur ce point particulier, mais également sur l'ensemble du rapport de la Commission de gestion. A sa lecture, il a ressenti un malaise profond. Le ton de ce rapport est inquisiteur, surtout à charge, mais pas spécialement constructif. Il est pointilleux et nous voyons qu'un certain nombre de réponses qui ont été apportées par la Municipalité donnait tort, pour le moins, aux remarques qui ont été faites, par exemple concernant les heures de l'apprentie, etc.

L'intervenant s'est demandé ce qui se cache sous le ton de ce rapport, sous cette espèce d'agressivité, qu'il ressent personnellement dans ce document. Il se pose les questions suivantes : quel est le rôle de la Commission de gestion ? Est-ce que c'est de discréditer la Municipalité ou de tendre à l'amélioration d'un système ? Est-ce que nous tirons à la même corde ? Il a souvent le sentiment que la Municipalité vient devant le Conseil comme des condamnés devant un tribunal. Il y a une sorte d'ambiance qui souvent sous-tend les discussions dans la salle, qui le met mal à l'aise.

Il y a certes des remarques à faire, il y a des choses qui pourraient mieux fonctionner et dont on peut débattre, mais le ton là, encore une fois, lui déplaît profondément.

Il relève encore que dans les conclusions de la Commission, suite à l'évocation de la venue du Préfet, nous sentons qu'il y a eu non seulement des divergences de vue, mais une dispute. Quand il y a une dispute, il faut être deux. La Municipalité s'est disputée avec la Commission de gestion mais celle-ci s'est aussi disputée avec la Municipalité. Or, dans ses conclusions, on a l'impression que les torts ne sont que du côté de la Municipalité. Il ne tient pas spécialement à défendre les membres de la Municipalité, mais le principe lui semble un peu malsain. Il n'y a pas de remise en question de la Commission de gestion. Pourtant, lorsque M. le Préfet Terribilini est venu nous expliquer comment doit fonctionner une commission de gestion, il lui semble quand même que la nôtre avait quand même un peu outrepassé son rôle dans ses questions. Ceci en particulier, et ça se retrouve beaucoup dans le texte du rapport, que l'on tend vers la

cogestion, c'est-à-dire que la Commission de gestion a envie d'expliquer à la Municipalité comment elle doit travailler ou comment elle ne doit pas travailler.

Il conclut : « Je rejette par conséquent en bloc ce style de faire parce que ce n'est pas constructif et ce n'est pas bon pour la Commune en général ».

M. le Conseiller Michel JUNOD ne désire pas polémiquer mais tient à rappeler le rôle de la Commission de gestion : elle est quand même là pour contrôler ce que fait la Municipalité et rendre des comptes auprès du Conseil communal. Il pense effectivement qu'il ne faut pas entrer dans la cogestion et considère que la manière dont son préopinant a présenté le début de son intervention c'est justement de la cogestion lorsqu'il dit : « Vous avez bien travaillé, tout est magnifique, parfait ».

Quant au terme de "dispute", il est incorrect, à aucun moment il n'y a eu dispute. Il y a eu des divergences d'opinion, notamment sur les questions qui devaient être posées. La Commission de gestion reconnaît certainement qu'elle n'était pas tout à fait dans le cadre au niveau des années. Elle aurait aimé avoir une vision un peu plus globale que 2013, ce qui n'était visiblement pas autorisé. Enfin, la crise a quand même eu lieu parce qu'elle n'a pas obtenu les documents qu'elle voulait. Donc, travailler sans documents, c'est un peu difficile.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER ne souhaite pas allonger mais tient à citer les conclusions d'un document suivantes : " Quoiqu'il en soit, la loi ne peut prévoir tous les cas de figure et ce n'est d'ailleurs pas sa vocation. Le droit a donc des limites que le bon sens et les relations de confiance qui doivent prévaloir entre les Autorités peuvent combler. A défaut de meilleure entente, les membres de ces Autorités doivent toujours garder à l'esprit qu'ils ont été mandatés par le corps électoral pour préserver au mieux l'intérêt public ".

« Voilà ce que nous devons retenir. Il y a eu quelques interprétations qui n'étaient pas les mêmes mais je crois que nous pouvons tourner la page. »

La parole n'est plus demandée, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** propose de passer aux votes.

- **VOTE concernant l'organigramme des postes de la voirie en 2013 (cf. pages 318 et 319)**

La réponse de la Municipalité est acceptée par 15 oui, 11 non et 13 abstentions.

- **VOTE FINAL SUR LA GESTION 2013**

C'est à la majorité moins 2 avis contraires et 1 abstention que le rapport de gestion 2013 est accepté.

Au nom de la Municipalité, **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** remercie de la confiance témoignée. Il confirme que les travaux partiront sur de très bonne base pour l'année qui vient. Les délais ont été respectés et les quelques petits écueils passés seront évités.

6. Election du Président du Conseil communal pour 2014-2015

En préambule et suite à l'application de notre nouveau Règlement du Conseil, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** donne lecture de l'article 12 concernant les élections au sein du Conseil :

« Le Président, le ou les Vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.

Pour l'élection des scrutateurs et des scrutateurs-suppléants, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ, au nom de l'Entente indépendante, présente brièvement la candidature de **Mme la Conseillère Claudia PERRIN**. Actuelle Vice-présidente de notre législatif, elle a d'ores et déjà annoncé son accord lors de la séance du 22 mai dernier, étant excusée ce soir. Elle l'a confirmé formellement par courriel à M. le Président MEYSTRE depuis son lieu de vacances.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le scrutin est ouvert, puis les scrutateurs recueillent les bulletins de vote et le scrutin est clos. Il donne les résultats suivants :

- Bulletins délivrés	41
- Bulletins rentrés	41
- Bulletin blanc :	1
- Bulletin nul :	1
- Bulletins valables :	40
- Majorité absolue :	21

Mme Claudia PERRIN est élue avec 39 voix

Son élection est saluée par une salve d'applaudissements. M. le Conseiller Jean-Luc PEREY, scrutateur, transmet les félicitations par SMS à Mme Claudia PERRIN qui répond à l'issue des débats qu'elle est très heureuse de son élection, remercie le Conseil de sa confiance et envoie ses amicales salutations de la Monument Valley.

7. Election du Vice-président du Conseil communal pour 2014-2015

Au nom du PLR, **M. le Conseiller Jean-Luc PEREY** présente brièvement la candidature de **M. le Conseiller Henri PISANI** qui a également confirmé son accord par courriel à M. le Président MEYSTRE, étant aussi en vacances et excusé ce soir.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le scrutin est ouvert, puis les scrutateurs recueillent les bulletins de vote et le scrutin est clos. Il donne les résultats suivants :

- Bulletins délivrés	41
- Bulletins rentrés	41
- Bulletins blancs :	3
- Bulletin nul :	0
- Bulletins valables :	41
- Majorité absolue :	21

M. Henri PISANI est élu avec 38 voix

Il est applaudi par l'assemblée et félicité par le Président.

8. Election des scrutateurs pour 2014-2015

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI propose, au nom du PLR, la candidature de **M. le Conseiller Jean-Luc PEREY** qui accepte à son tour de se présenter pour une nouvelle année puisqu'il est déjà à ce poste depuis plusieurs années.

Pour l'Entente indépendante, **M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** présente **Mme la Conseillère Laurence DONNET** aussi d'accord de rester à ce poste une nouvelle année.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Mme Laurence DONNET et M. Jean-Luc PEREY sont élus par acclamation.

9. Election des scrutateurs suppléants 2014-2015

Pour le PLR, **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** présente la candidature de **M. le Conseiller Martial GRIN**.

Pour l'Entente indépendante, **M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** présente **Mme la Conseillère Laurence HASSLER**.

Tous deux, déjà membres du bureau depuis quelques années, sont d'accord de renouveler leur mandat. Ils sont uniques candidats.

Mme Laurence HASSLER et M. Martial GRIN sont élus par acclamation.

10. Nomination de la Commission de gestion 2014-2015

M. le Conseiller Jean-Luc PEREY, désigné vice-président de séance comme signalé lors des communications du bureau, prend place au pupitre, alors que **M. le Conseiller Martial GRIN**, scrutateur-suppléant, le remplace à son poste de scrutateur.

Il est rappelé que, selon l'article 39 du Règlement, la Commission de gestion est nommée pour une année. Composée de 5 membres, deux d'entre eux ne sont pas immédiatement rééligibles et doivent être remplacés.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI, pour le PLR, présente les candidatures de :

- **Mme Nadia PISANI BEN NSIR**, déjà membre et d'accord de continuer ;
- **Mme Catherine STAUB**, nouvelle candidate;
- **M. Pierre-Alain MEYSTRE**, président sortant du Conseil communal et qui, selon une habitude récente qui voit le président du Conseil entrer à la Commission de gestion à l'issue de son mandat, est d'accord de s'y engager.

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ, pour l'Entente indépendante, présente les candidatures de :

- **M. Pierre PACHE** ;
- **M. Laurent CORTHEZY**

tous deux nouveaux membres intéressés à faire partie de la Commission de gestion.

Les candidats acceptent de se présenter. Il n'y a pas d'autre candidature.

Etant donné que le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir (art. 45), l'élection est réputée tacite à moins que quelqu'un demande le vote à bulletins secrets, ce qui n'est pas le cas.

Par conséquent, **Mmes et MM. les Conseillers Nadia PISANI BEN NSIR, Catherine STAUB, Pierre-Alain MEYSTRE, Pierre PACHE et Laurent CORTHESE** sont élus par acclamation.

11. Information des Commissions permanentes au Conseil communal

M. le Conseiller Christophe GUENAT, délégué à l'Ajenol (Accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois), informe que son Conseil a siégé à fin mai 2014. De nouveaux tarifs ont été présentés. La manière de faire a paru peu opportune à notre représentant car il a reçu par courrier les tarifs pour l'accueil parascolaire et pour l'accueil en milieu familial sans aucune explication. Il a alors pensé que les délégués seraient mieux renseignés lors de la réunion du Conseil. Cela n'a pas été le cas, raison pour laquelle il a posé des questions pour lesquelles les réponses n'ont pas été très convaincantes.

Il a notamment demandé pour quelles raisons et dans quels buts les tarifs étaient augmentés ? La réponse a été qu'il faut augmenter les tarifs pour essayer de couvrir un peu plus. Mais ce n'est pas avec cette précision extraordinaire que nous en avons appris davantage ! Ceci n'est peut-être pas seulement de la faute du Conseil de direction parce que des tarifs sont votés mais les coûts des structures ne font pas partie de l'Ajenol. En fait, on vote sur quelque chose dont on n'a aucune idée. Chaque structure a sa propre comptabilité, chaque commune a, sauf erreur, sa manière de la subventionner et l'association régionale définit les tarifs. C'est quand même assez bizarre comme fonctionnement selon notre délégué !

Les tarifs ont augmenté relativement peu pour les tranches de salaires les plus basses. Les exemples suivants sont donnés :

Pour un revenu mensuel du ménage :

Jusqu'à CHF 6'000.-,	frais de garde CHF 972.-,	augmentation 3.18 %
Jusqu'à CHF 9'500.-,	1'686.-,	4.01 %
Jusqu'à CHF 13'000.-,	2'400.-	4.35 %

CHF 13'000.- représentait le revenu maximum pris en compte. Dès la rentrée scolaire, ce montant a été déplafonné à CHF 16'000.-. Les frais de garde pour ce revenu sont de CHF 2'706.-, soit une augmentation de 17.65 %.

Cette mesure paraît aussi étonnante à notre représentant à l'Ajenol car, actuellement, le salaire maximum est plafonné à CHF 13'000.- mais les parents n'ont pas vraiment l'obligation de déclarer la hauteur de leurs salaires. Nous ne savons donc pas du tout combien de personnes seront concernées par cette augmentation. Il précise encore que le tarif maximal qui est alors de CHF 2'706.- pour une garde à 100 % ne couvre aucunement le coût moyen d'un enfant dans le réseau Ajenol qui est de CHF 3'300.-.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI s'exprime au nom de l'ASIGOS qu'il préside. Il plaisante en disant qu'il est bien content de faire partie de l'Asigos plutôt que de l'Ajenol ! Il explique qu'il s'agit d'un vrai conseil intercommunal avec un budget. Les membres décident et votent. Preuve en est que la répartition des charges diminue grâce bien sûr aux intérêts de la dette qui sont bas mais aussi parce que le Conseil intercommunal a fait annuler la convention pour le réfectoire avec la commune de Prilly. Il s'est toujours battu pour le prix des repas et, même si ce ne sont pas des millions, cela représente quand même une partie intéressante. Si l'ASIGOS n'existait pas, ce serait comme avant où tout était dans les comptes de Prilly et que nous, nous payions sans rien pouvoir dire. Ces conseils intercommunaux sont utiles pour le peu que leur fonctionnement soit approprié. Il conclut : « Nous avions du reste dit, lorsque nous avons vu les statuts de l'Ajenol, que c'était une chambre d'enregistrement et pas un Conseil intercommunal. Une dernière information pour avertir que la prochaine réunion de l'ASIGOS aura lieu le 24 septembre 2014 à Romanel et que chacun est invité à y assister ».

12. Propositions individuelles et divers

M. le Municipal Luigi MANCINI communique les résultats "en direct" du Mondial au Brésil : Algérie-Russie 0 -1 et pour les autres matchs 0-0, pour l'instant. Il annonce que la transmission, sous tente, le 20 juin, du match Suisse-France, dont on oublie le résultat mais retient seulement que notre pays est qualifié, a rencontré un énorme succès puisque 250 personnes étaient présentes. Il remercie le président du FC Romanel, M. le Conseiller Thierry HENRY, qui a organisé cet événement. Il poursuit en informant que suite à cette excellente fréquentation, la Municipalité a pensé qu'il serait agréable de renouveler l'expérience et propose une nouvelle projection sur grand écran dans la salle polyvalente de Prazqueron, mardi 1^{er} juillet, pour le match Argentine-Suisse.

Une de nos sociétés locales est invitée à s'occuper de l'intendance côté boissons et nourriture. Ce sera vraiment très sympathique de se retrouver pour suivre ce mach, d'autant plus que se déroulera un grand événement à la Télévision Suisse romande puisque le FC Romanel sera sur le plateau de l'émission « Le Club ».

Il ajoute que, quoiqu'il arrive au niveau des divers résultats, il est certain que la finale du dimanche 13 juillet à 21.00 h. sera transmise sans autre à Prazqueron.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI déclare qu'il a été interpellé à plusieurs reprises par des citoyens qui lui posent des questions concernant la politique communale en matière d'élimination du plastique, notamment le plastique moulé. Jusqu'à quelques semaines en arrière, ces déchets pouvaient être déposés dans la benne à la déchetterie du Stand, ce qui n'est plus possible maintenant. Dans d'autres communes, on peut encore le faire. Ce sont des déchets qui prennent beaucoup de place dans les sacs, que répondre aux habitants ? Sur quelles bases légales cette décision a-t-elle été prise ?

M. le Municipal Denis FAVRE concède que le plastique est une grosse problématique. La Municipalité avait dans l'idée que les habitants puissent déposer, aussi bien au Stand qu'à l'Orio, les grosses pièces de plastique. Malheureusement, il faut reconnaître que, en particulier à l'Orio où il n'y a pas de surveillant, les gens déposaient n'importe quoi. Il a des photos qui font peur !

De plus, concernant les plastiques, il y a plusieurs filières pour le recyclage, que ce soit pour les bouteilles de lait, pour celles d'huile et d'autres, c'est chaque fois différent. Quand on voit la difficulté à trier tout ça, c'est vrai que le plastique est un casse-tête !

On peut dire à nos citoyens que les gros plastiques sont déposés dans la benne des objets encombrants à incinérer. Par contre, pour les petits plastiques d'emballage comme ceux des yoghourts, etc., ils doivent être dans le sac ou alors, laissés chez les commerçants. Depuis l'introduction de la taxe, nous pensions, peut-être un peu naïvement, que les habitants allaient bien trier, ce que de nombreux font très bien. Mais, malheureusement, une certaine partie de la population ne respecte absolument rien. Même dans le PET, qui jusqu'à fin 2013 était en général bien trié, on y trouve maintenant n'importe quoi.

Pour le sagex, voilà encore une histoire ! Il y a des filières pour le récupérer, mais ce doit être du sagex tel que celui qui emballe par exemple des appareils comme une imprimante. Lorsqu'il s'agit de petits "chips" qui protègent des marchandises dans des paquets, c'est du sagex non recyclable qui va dans le sac. Encore une fois, pas facile de faire la différence et, surtout, de l'expliquer !

M. le Municipal ajoute qu'il est en train de travailler sur le plan de gestion des déchets qui sera présenté cet automne et qui traite de tous ces sujets. La base sur laquelle il s'inspire est fournie par Valorsa où nous allons porter nos déchets, dans le but aussi d'être cohérent avec toutes les autres communes, ce qui n'est pas simple.

En conclusion, pour la Municipalité le plastique est actuellement une problématique et elle n'a pas de bonne solution.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI demande si, comme nous avons une personne sur place à la déchetterie du Stand qui est de bon conseil et pourrait faire un bon tri à la base, les gens ne peuvent pas venir sur place avec leurs déchets en plastique et être renseignés de ce qui est accepté ou pas. Il pense en particulier aux emballages des légumes ou fruits, pas souillés. Il croit savoir que dans d'autres communes, ils sont repris. La mention que certains commerces les récupèrent n'est pas applicable partout.

M. le Municipal Denis FAVRE répète que les plastiques d'emballage vont dans le sac. C'était comme cela que c'était prévu. Il n'y a pas d'autre possibilité. Concernant le collaborateur sur place, c'est exact qu'il est là pour surveiller et conseiller mais, pas plus tard que hier, il s'est fait traiter de clown parce qu'il refusait à une personne le dépôt de quelque chose qui devait aller dans le sac.

M. le Conseiller Pierre PACHE se souvient que lors de l'introduction des sacs blancs, les habitants ont reçu un « tout ménage » qui indiquait que tout ce qui était recyclable n'avait rien à faire dans ces sacs. Maintenant on entend que c'est difficile à gérer, ce dont nous ne doutons pas avec tous les indisciplinés. Cependant, en attendant d'avoir une solution, ne peut-on pas imaginer qu'à la place de péjorer ceux qui trient, en les empêchant par exemple de mettre un sachet marqué PET dans le container des bouteilles qui est marqué PET aussi, seulement parce que c'est un autre type d'emballage, on pourrait faire preuve d'un peu de tolérance. Ceci empêcherait sûrement de fâcher certains et de les rendre définitivement indisciplinés.

M. le Municipal Denis FAVRE affirme que si l'emballage est bien marqué PET, il va dans le PET. Encore faut-il être sûr que c'est bien du PET, mais si c'est le cas, pas de problème.

M. le Conseiller Frank VOCK désire remercier M. Barraud, chef de la voirie, pour sa prompt intervention lors de la rupture de la conduite d'eau à la rue de Lausanne. Il n'y a pas eu d'eau dans le quartier pendant un certain moment mais une entreprise est intervenue rapidement pour effectuer les réparations.

M. le Municipal Luigi MANCINI précise que c'est M. Bernard Cand qui est intervenu en remplacement de M. Barraud, en congé maladie. Il profite aussi de remercier les intervenants de leur efficacité et le public de sa patience.

M. le Conseiller Frank VOCK signale qu'il y a une interdiction de descendre le chemin du Village pour les camions. Par contre, il n'y en a pas pour la montée. De plus, cette interdiction se trouve vers la Migros mais il n'y a pas de rappel un peu plus pas, près de la Maison de Commune.

Il y a quelques jours, il y a eu deux semi-remorques qui sont descendus le chemin du Village et qui n'arrivaient plus à braquer dans le perpendiculaire avec la route d'Echallens. Peut-on regarder la chose ?

Il demande encore, concernant la zone des feux pour piétons chemin du Village-route de Lausanne-route d'Echallens, devant La Charrue, s'il n'y a pas lieu d'étudier la possibilité de mettre en priorité les feux verts pour les piétons. Il a remarqué que souvent ils n'attendent plus parce que, notamment, ils entendent le train siffler et se précipitent alors sur le passage à piétons. C'est le cas aussi pour d'autres usagers, particulièrement aux heures de pointe.

Concernant l'interdiction aux camions de descendre le chemin du Village, **M. le Municipal Daniel CROT** semblait se souvenir qu'il y avait un rappel à la hauteur du chemin des Vernes. Il va contrôler si ce panneau aurait disparu, ainsi qu'au bas du Village.

Quant aux feux pour les piétons, il a pris note et va voir comment réduire le temps d'attente. Il avait déjà regardé la chose précédemment lors d'une modification à la sortie du chemin du Taulard qui bloquait automatiquement le feu près de la maison de l'antiquaire. Il va prendre contact avec l'entreprise qui s'occupe de la régulation des feux.

M. le Conseiller Rudolf KRAFTSICK demande quand la place de jeux des Esserpys sera terminée. Les utilisateurs apprécient cet endroit mais il y a des trous entourés de fils de fer ce qui est dangereux, désagréable et signe de laisser-aller. Des jeux ont été installés et il était prévu que près des bancs on mettrait des arbres pour faire de l'ombre. Pour le moment, il n'y a que des trous.

M. le Municipal Denis FAVRE prend note et va contrôler pourquoi il n'y a que des trous et pas d'arbres !

M. le Conseiller Simon LOB fait remarquer qu'au bout du chemin du Tilleul se trouvent 4 lampadaires entre lesquels il a compté les pas et observé qu'il y a de grandes différences entre eux. Il a lui-même, ainsi que plusieurs de ses voisins, vu que toute une partie du chemin est très peu éclairée. Peut-on regarder s'il y a la possibilité d'installer une nouvelle source lumineuse à cet endroit ?

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que chaque année il y a un contrôle des éclairages publics. Ce n'est pas forcément la distance entre les sources qui est considérée mais l'éclairage. La lumière minimum est là, nous ne sommes pas en-dessous de la norme. Cependant, pour le bien-être et la sécurité des habitants, il va voir pour l'installation d'un candélabre supplémentaire, sachant que la Commune a des fonds à disposition grâce à la taxe sur l'éclairage public.

Dans le même domaine, **Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** a observé, après la Course à travers Romanel le 13 juin dernier, qu'aucune des lampes intégrées dans le mur situé dans les escaliers qui relie la salle de gymnastique et le parking de Prazqueron ne fonctionnait. Est-ce parce qu'elles n'avaient pas été allumées ou qu'elles ne fonctionnaient pas ?

M. le Municipal Luigi MANCINI prend note et va voir ce qu'il en est. Tout l'éclairage sur place est commandé par un interrupteur crépusculaire. Etant donné qu'il y a eu des travaux pour l'installation des caméras, peut-être qu'un tube a été percé. Un contrôle sera fait.

M. le Conseiller Thierry HENRY remercie la Municipalité et M. Mancini pour avoir permis d'organiser la retransmission des matchs vendredi dernier. Sans revenir sur les résultats, il y a eu beaucoup de monde, ce fut une belle soirée. Il confirme que mardi 1^{er} juillet, le FC Romanel sera sur le plateau de Télévision Suisse romande.

Il interpelle ensuite M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE concernant son annonce du début de séance informant qu'il avait reçu une démission par courriel. Il n'a pas trouvé dans le Règlement sous quelle forme une démission devait être envoyée. Cependant, pour la prochaine fois, il n'est pas certain qu'un courriel soit valable pour faire part d'une démission car on n'a aucune idée de qui il provient. A son sens, ce doit être au moins une lettre écrite. La qualification juridique d'une démission par courriel ne lui paraît pas valable.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE lui répond qu'effectivement ce n'est pas la forme qu'il préfère mais que dans tous les cas le bureau répond par une lettre d'accusé de réception écrite et envoyée par la poste. Après relecture du mail de Mme Eileen Hazboun, démissionnaire, il confirme que la lettre de démission qu'elle a envoyée en pièce jointe suit par voie recommandée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président désire adresser quelques mots à l'assemblée à l'issue de ses 2 ans de présidence :

« La première chose qui me vient immédiatement à l'esprit, c'est le plaisir que j'ai eu à accomplir cette fonction. C'est vrai, mis à part le stress de la première séance qui, de plus, n'était pas facile à gérer, j'ai vraiment eu beaucoup de satisfaction.

Comme toujours, quand on prend une tâche, on fixe un certain nombre d'objectifs. Pour certains, on y arrive, pour d'autres pas, et c'est normal. Après tout, on dit que pour être crédible, un objectif doit être ambitieux, alors...

Je m'étais dit, en commençant mon activité, qu'il fallait soigner l'ambiance du Conseil. Je l'ai fait en organisant des rencontres hors conseil, visite de chantier et séance extramuros. Je ne sais pas si cette manière de faire vous a plu, dans tous les cas, il y a eu échange.

Autre objectif, je souhaitais terminer la réforme de notre Règlement. Là, in extrémis, on y est arrivé. Je laisse à la nouvelle Présidente le soin de la mise en œuvre.

Une petite insatisfaction (ou grosse, c'est selon), le non-aménagement aux normes actuelles de notre salle. Dommage, des solutions auraient certainement été possibles.

Enfin, il y a ceux (les objectifs bien entendu) pour lesquels on souhaitait faire quelque chose, mais deux ans c'est court. Le premier, c'était d'arriver à sortir vos noms au bon moment ! Là, je n'y suis pas toujours arrivé. Il est vrai que certains ont voulu m'aider en prenant souvent la parole, merci ! Pour les autres, insistez, vous verrez, ce n'est pas si difficile que ça de prendre la parole !

Autre échec personnel : faire mettre à un autre endroit les tableaux qui sont au-dessus de la tête de nos

Municipaux qui, depuis des années, me font mal aux yeux parce que posés trop haut, trop fades, trop tout ! N'ayant pas utilisé mon droit de président pour ce déplacement, il ne me restera plus que, comme simple conseiller, le droit de déposer un postulat, voire une motion, afin d'arriver à mes fins. Mais je risque, moi aussi, de me faire remettre à l'ordre sur la non-recevabilité d'une telle procédure. Il faudra donc que je continue à accepter ces tableaux tels que je les vois depuis ma future place dans la salle, que je reprendrai avec plaisir.

A tous bonnes vacances, visiblement il y en a qui ont déjà commencé, et on se tient les pouces pour mardi. Pour ceux qui ne le savent pas (encore), la Suisse va gagner contre l'Argentine ! Bon été ».

(Applaudissements)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER s'exprime à son tour :

« M. le Président, au nom de la Municipalité, je désire vous remercier pour votre travail à la tête de notre organe délibérant. Vous avez conduit, non sans humour, comme nous venons encore juste de le voir, les débats avec diligence et fermeté et nous vous en remercions très sincèrement. Si, il faut l'admettre, nous avons eu quelques craintes au début en nous demandant si vous alliez vous en sortir, celles-ci ont été très rapidement dissipées. Nous vous souhaitons un bel été et, surtout, nous aurons à nouveau l'occasion de collaborer avec vous dans le cadre de la Commission de gestion pour préserver au mieux l'intérêt public. Merci de votre investissement ».

(Applaudissements)

La séance est levée à 22.35 h.

Adopté en séance du

Le Président

La secrétaire

Pierre-Alain MEYSTRE

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 juin 2014

Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

En préambule, M. le Syndic tient à préciser que le courrier concernant le Plan directeur localisé "Lausanne-Vernand - Romanel-sur-Lausanne", qui vient d'être lu, était aussi adressé à M. Olivier Français. La dénomination de "M. le Municipal" lui est bien destinée. M. Français et M. le Syndic se sont vus aujourd'hui et il sera répondu rapidement à cette lettre.

- Le Comité de l'Association de la Garderie de Romanel a décidé de se séparer de son Directeur avec effet au 31 août 2014. Cette douloureuse décision a été prise suite à de grosses difficultés de gestion du personnel, situation qui a débouché sur de nombreuses démissions et licenciements dans l'équipe éducative, ceci depuis quelque temps déjà.

Une Direction ad intérim a été mise en place pour les mois de mai et juin. Le Comité est en plein travail afin de repourvoir le poste dans les plus brefs délais et de façon durable.

D'autre part, le contrat de prestation avec l'EMS Primeroche pour la livraison des repas à la Garderie a été rompu. L'entreprise Croq Midi, qui livre déjà la Cantine ROMIDI à l'entière satisfaction de tous, a accepté de prendre le relais.

Les parents des enfants ont reçu ces informations en date du 13 mai et la Commission de gestion du Conseil Communal le 14 mai 2014.

- Pour faire suite à l'adoption, lors du dernier Conseil communal du préavis pour le Crédit d'ouvrage pour le réaménagement du chemin de la Judée Nord et Sud et le remplacement des collecteurs EC / EU et de la conduite d'Eau de Boisson, les travaux sont actuellement à l'enquête publique.

Enquête publique également pour le trottoir prévu aux chemins du Marais et des Epinettes, en direction du Centre Sportif des Marais.

Le planning des travaux dans ce secteur de notre Commune – y compris la fin des travaux du Pont de Félézin – est encore discussion avec l'entreprise adjudicataire JPF et la Migros. La fermeture du pont ne devrait pas excéder une petite semaine si possible pendant les vacances scolaires.

- L'enquête publique relative aux travaux de l'Esplanade de Prazqueron s'étant terminée favorablement, l'ouverture du chantier est imminente. A signaler que l'aménagement d'une piste d'accès provisoire depuis le parking Nord du Chemin de Judée est indispensable pour le bon déroulement du chantier.

Par ailleurs, deux des garages préfabriqués devraient être déplacés si tout se passe bien sur les deux places de parc situées au sud de la Maison de Commune. Les deux autres devraient être installés sur le Parking Nord du Chemin de la Judée.

- Comme cela nous a été indiqué lors de la visite du Préfet, le Règlement du Conseil communal, adopté en février dernier solennellement dans la Salle du Grand Conseil, a été approuvé en date du 16 mai 2014 par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité. Après les publications d'usage, aucune demande de référendum et ni de recours à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal n'ayant été déposés, ce règlement est donc entré en force. Pour ceux qui ne l'ont pas encore pris, un exemplaire est ici devant à votre disposition.
- La Municipalité a donné mandat au Service juridique de la Chambre vaudoise immobilière d'analyser les baux à loyer des appartements communaux, en tenant bien évidemment compte des travaux réalisés ces dernières années.
- Les travaux d'amélioration de l'éclairage des terrains de football des Marais – prévus au budget – seront réalisés cet été.
- Notre collègue municipal des loisirs, Luigi MANCINI, vous donnera quelques indications sur des retransmissions des matchs du Mondial dans le cadre de la Salle polyvalente de Prazqueron des quarts de finale à la finale. On s'en réjouit.
- S'agissant du planning des séances du Conseil communal de cet automne, la date du jeudi 11 septembre pourra être modifiée à la demande des deux présidents des commissions des finances et d'urbanisme. Elle n'est pas adaptée pour examiner le PPA Village qui est un objet demandant beaucoup de travail de la part de ces deux commissions. Une nouvelle date sera fixée prochainement. Par contre, celles du 9 octobre, 20 novembre et 11 décembre subsistent comme annoncé initialement.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 juin 2014

Communications du Bureau du Conseil, lues par M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE

Au sujet du courrier :

- ✓ J'ai reçu, en date du 10 juin 2014, la démission de **Mme la Conseillère Marianne PERRIARD**, Je vous en donne lecture :

*« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Par la présente, je vous informe de ma démission au Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne en date du 30 juin 2014.

Pour des raisons personnelles, je quitte le territoire de la Commune de Romanel.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes respectueuses salutations. »

A noter que Mme Perriard est également déléguée à l'Organe de contrôle de Primeroche et il y aura lieu de procéder à son remplacement dans une prochaine séance. Dans cette attente et en cas de besoin, Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR, suppléante, la remplacera. Merci à Madame la secrétaire de faire suivre l'information.

M. Franco Lombardo, dernier « viennent-ensuite », a refusé sa nomination. Nous serons donc 57 à partir du 1er juillet, suite à une autre démission dont je vous ferai part dans quelques minutes.

Je me suis bien entendu renseigner pour savoir à partir de quand nous devons procéder à une élection complémentaire.

L'article 86, alinéa 5, de la LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques) nous donne les informations suivantes :

- 5. Lorsque la liste des suppléants est épuisée, le conseil communal peut solliciter la mise sur pied d'une élection complémentaire pour reformer cette liste. Dans tous les cas, dès que le nombre des membres du conseil est réduit d'un cinquième, les électeurs sont convoqués à l'extraordinaire pour compléter le conseil et reformer la liste des suppléants; l'article 32, alinéa 3 de la présente loi est applicable.*

Comme vous l'avez compris, le Conseil peut procéder à une élection complémentaire, mais ne doit pas. Il y n'y aura une obligation qu'à partir de 48 membres, ce qui nous laisse une certaine marge.

De plus, la fin de l'article se réfère à l'article 32, alinéa 3 qui stipule :

Il n'y a pas lieu de procéder à une élection complémentaire lorsque le mandat devient vacant moins de six mois avant la fin de la législature.

- ✓ J'ai reçu une copie d'une lettre adressée aux municipalités de Romanel et de Lausanne suite à la séance sur le Plan directeur localisé "Lausanne-Vernand - Romanel-sur-Lausanne".

Après réflexion, j'ai décidé de vous en donner lecture pour votre information :

« Plan directeur localisé "Lausanne-Vernand - Romanel-sur-Lausanne" »

*Monsieur le Syndic,
Monsieur le Municipal,*

Nous nous référons à l'objet désigné sous rubrique et à la séance du 25 mars dernier tenue à Romanel.

En préambule, nous tenons à vous remercier d'avoir organisé et entamé cette démarche participative attendue depuis fort longtemps en y associant divers acteurs concernés, i.e. les politiques, les groupes d'intérêts, les associations et partenaires du projet.

Nous avons participé avec intérêt dans le cadre de cette première réunion à l'atelier proposé dont le thème était « le quartier idéal ». L'aspect urbanistique de cet exercice n'était pas dénué d'utilité pris sur un angle général.

Cela étant, nos attentes n'ont pas été totalement satisfaites dans la mesure où notre lecture et compréhension de l'agenda initialement proposé (1^{er} trimestre 2014) devait permettre d'établir un diagnostic du périmètre et d'en définir les enjeux.

Rien de ceci n'a été concrètement discuté, dès lors nous vous revenons à ce propos par notamment les questions suivantes :

- *Quels sont les enjeux essentiels et comment les (re)définir avec vous ?*
- *Comment comptez-vous nous associer activement dans le cheminement des points précités ?*
- *Quid du diagnostic du périmètre, particulièrement de Vernand-Dessous qui n'a pratiquement pas été évoqué, notre Syndic l'ayant relevé lors des conclusions de la soirée ?*
- *A quel stade sommes-nous censés être partie prenante en amont du processus de mise en action du PDLi précisément afin de minimiser des écueils ou mésententes ?*
- *Sous quelle forme et dans quels délais sommes-nous fondés à intervenir activement dans un dialogue mutuel, constructif et précisément participatif ?*

Pour nous, ces réunions et ateliers se doivent de se concentrer sur :

- *Les infrastructures routières, ferroviaires et mobilité douce*
- *Les équipements communautaires (écoles, EC / EU) et techniques*
- *Le financement de tout ce développement*

Nous sommes convaincus que si le devenir du dispositif mis en place n'intègre pas les points non exhaustifs susmentionnés, les conclusions politiques que seront amenés à prendre les organes délibérants, voire la population par référendum, risque non seulement d'empêcher le quartier idéal de voir le jour mais de bloquer tout développement qu'une bonne partie de la population attend depuis trop longtemps.

Nous sommes d'avis qu'il est important de ne pas mettre en péril la confiance que la population nous accord et nous nous devons de décliner celle-ci afin que ce PDLi soit mis en œuvre dans les meilleures conditions politiques, urbanistiques et sociales.

Nous vous remercions de l'attention que vous réservez à ce courrier et dans l'attente de vous lire en réponse, vous présentons, Monsieur le Syndic, Monsieur le Municipal, nos salutations distinguées.

Courrier daté du 11 juin 2014 et signé par les membres des ateliers participatifs et membres du Conseil communal de Romanel suivants, avec copie à M. Jacques Baudet, chef de projets, centre Perrelet, ch. du Closel 15, CP 129, 1020 Renens et à M. Pierre-Alain Meystre, président du Conseil communal de Romanel :

*Claudia Perrin
Jean-Claude Pisani
Jean-Luc Perey
Patrick Oppliger
Philippe Thuillard
Henri Pisani »*

- *J'ai reçu un courrier de **M. le Conseiller Simon LOB** me demandant d'en donner lecture au Conseil. Je le fais volontiers vu que je l'ai déjà effectué pour d'autres membres faisant partie d'autres organisations politiques.*

« Monsieur le Président du Conseil communal,

Par la présente, je souhaite vous informer officiellement que je suis membre du Parti socialiste.

Je reste membre de l'Entente Indépendante de Romanel, comme les statuts le permettent, et continuerai de participer aux séances de préparation et aux séances du Conseil communal sous ces couleurs.

En vous remerciant par avance pour la bonne réception de ce courrier, je vous adresse, Monsieur le Président, mes meilleures salutations. »

Je tiens toutefois à vous rappeler qu'il n'y a officiellement pas de parti pour l'instant dans notre Conseil vu que notre dernière élection s'est passée au système majoritaire.

- ✓ Lors de notre dernière réunion de bureau, il a été décidé que **M. le Conseiller Jean-Luc PEREY** me remplacera en cas d'absence ou de nécessité lors de cette séance du Conseil, ceci bien entendu vu l'absence de notre Vice-présidente.
- ✓ Un groupe important de Conseillers ont participé à la course du 20^{ème} d'A travers Romanel. Moment sympathique où la montée du village a été maîtrisée avec aisance par les participants. Merci à tous !
- ✓ Pour le 1^{er} août, le Conseil organise la traditionnelle soupe aux pois. Il manque beaucoup de monde, car plusieurs personnes, notamment du Bureau, sont en vacances. Une liste va circuler pour que vous puissiez vous inscrire afin d'assurer cette tradition qui est fort sympathique.
- ✓ Dernière nouvelle et non des moindres, celle de l'acceptation définitive de notre nouveau Règlement il y a juste 6 jours.

Notre huissier, M. Cornu, va en distribuer un exemplaire à celles et ceux qui ne l'auraient pas pris sur la table en entrant dans la salle.

J'en ai terminé avec les communications du bureau